

Le tarif réglementé est-il vraiment protecteur ?

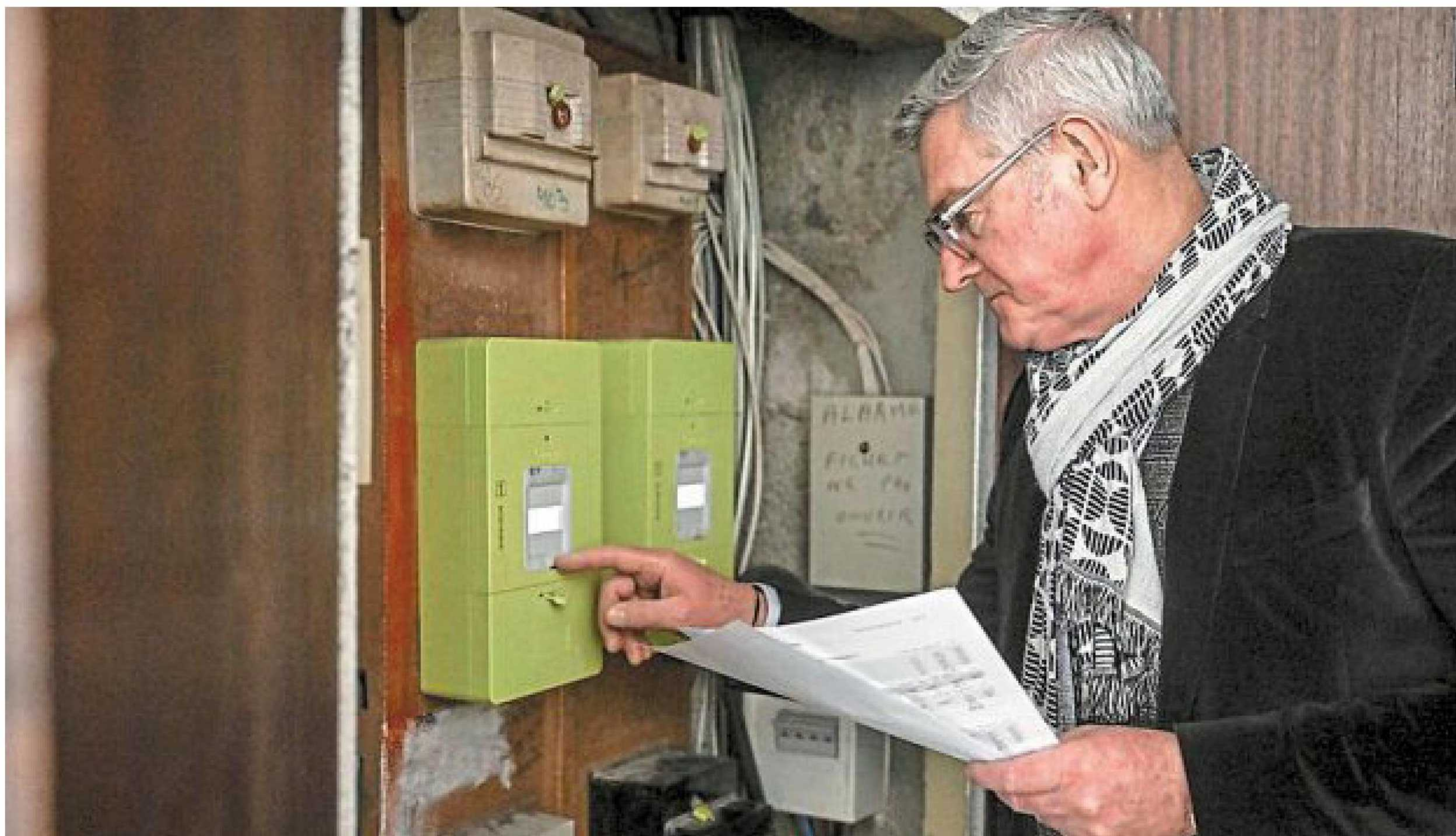
Même avec la baisse qu'il affiche ce 1^{er} février le tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) reste, à 239 €, au-dessus de ce qu'il était avant la crise de l'énergie, soit 194,30 € en août 2021. Est-il vraiment protecteur ?

Non, selon l'Autorité de la concurrence française. Elle observe qu'il ne garantit « **ni un prix fixe ni un prix bas** ». Elle appelle à ce qu'il soit « **progressivement supprimé** » puisque du point de vue de l'Union européenne, il ne perdure que grâce à une dérogation au principe de concurrence.

Un outil discuté

Pour l'UFC-Que Choisir, le TRVE est, au contraire, un précieux « **pivot, autour duquel se construisent tous les tarifs** ». De plus il apporte « **une sécurité contractuelle** », précise Antoine Autier, responsable des études au sein de l'association de consommateurs. Celle-ci milite, en revanche, pour que le TRVE soit « **réformé** ». Elle appelle, notamment, à un calcul du prix de l'électricité centré sur les coûts de production en France, puisque l'Hexagone est quasiment autonome dans ce domaine.

Elle demande aussi « **une baisse de la rémunération des gestionnaires de réseaux, RTE et Enedis, tous deux en monopole, mais qui**



Pour l'UFC-Que Choisir, le TRVE apporte une sécurité contractuelle. | PHOTO : M. R., O.-F.

remontent d'abondants dividendes à EDF ». L'UFC veut, surtout, que soit revu le futur mode de rémunération d'EDF pour son électricité nucléaire à partir de 2026, jugé trop en sa faveur. « **Ce n'est pas au ménage pauvre qui vit dans une passoire thermique de renflouer, via sa facture d'électricité, la dette qu'a accumulée EDF du fait d'erreurs stratégiques** ».

Le TRVE présente au contraire « **plus d'avantages que d'inconvénients** », selon Emmanuelle Wargon, présidente de la Commission de régulation de l'énergie. Elle ne s'exprime

pas sur les futures modalités de vente de l'électricité d'EDF « **qui relèvent d'une décision politique** ». En revanche, elle défend le mode de calcul du TRVE qui, du fait de la nouvelle régulation sur le prix de vente de l'électricité nucléaire d'EDF, sera « **plus près des coûts de production** ». Ce qui ne devrait pas entraîner de forte hausse « **sauf événement majeur** ».

Emmanuelle Wargon se déclare cependant vigilante sur « **l'évolution des taxes relevant de l'État qui ne doivent pas s'envoler** ». C'est même sa « **première préoccupation** ».